ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 122381

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de décret qui vise à modifier le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'État et les enseignants des établissements d'enseignement privé agricole. En effet, il est toujours en attente de publication, alors qu'il a reçu un avis favorable transmis par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie à vos services, le 5 décembre 2006. Ce projet de décret prévoit, en particulier, des mesures de reclassement des enseignants contractuels de l'enseignement privé agricole bloqués depuis des années en catégorie 3. En outre, il améliore la gestion de l'emploi en ouvrant la possibilité de mutation pour les enseignants de droit public. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser le délai de parution de ce décret.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 122381
Rubrique : Enseignement privé
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3888